
L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du trente avril deux mille dix-neuf sous la présidence de Monsieur MUGUAY, Maire.

Etaient présents : MM MUGUAY, LEJEUNE, MAZEIRAT, ESCURE, AUDOUSSET, LUGUET, FILLOUX, CLEMENT, BEAUQUESNE, NADAUD, BIENVENU, RICHERT, PRADEAU, ALONZO, CHAPELAIN, MOUTAUD, MARTIN, KOWALCZYK, JAMMOT, LYRAUD, DAGNAUD, LAVAUD.

Etaient absents : MM. MATHOU et DELANNE.

Monsieur Guy DUMIGNARD a donné pouvoir à Madame Isabelle MAZEIRAT
Madame Estelle FURET a donné pouvoir à Madame Sophie CLEMENT
Monsieur Aurélien FADERNE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Madame Lise GAUDIN a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT
Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Philippe RICHERT est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le trente avril aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Attribution du marché n°2019-01 : travaux pour la requalification urbaine et la mobilité durable, rue de la Font aux Moines, des Bains et Henri Naturel
2. Attribution de la consultation concernant la dératisation - dessourisation - désinsectisation
3. Modification du tableau des effectifs
4. Remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité
5. Aide aux loyers des locaux commerciaux
6. Participation voyages scolaires
7. Appel à projet - fonds mobilités actives
8. Demande de concours technique et financier du SDEC et autorisation du Conseil municipal au Maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour le réaménagement des installations d'éclairage public Place Amédée Lefaure, Boulevard Mestadier, rue des Hauts de St Michel, rue du Guichet et rue du Coq
9. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune
10. Signature de la convention « marchés de producteurs de pays »
11. Convention de gestion entre le conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine et la commune de La Souterraine
12. Location camping
13. Adhésion à la Fondation du patrimoine
14. Subvention aux associations
15. Subvention à l'association sportive Jules Ferry
16. Remboursement des frais d'électricité à la Paroisse
17. Convention de partenariat entre l'IME La Roseaie, le Comité de Jumelage et la Mairie
18. Convention avec Evolis 23 portant sur la dotation de « bacs manifestations »

Monsieur MUGUAY propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'attribution du marché relatif à la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements des bâtiments.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur MUGUAY.

⊙ Approbation du compte rendu des conseils municipaux des 13 novembre 2018, 20 décembre 2018 et 29 janvier 2019

Le compte rendu des conseils municipaux des 13 novembre 2018, 20 décembre 2018 et 29 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

⊙ Information du Conseil municipal
Marché de service

Assurance flotte auto

Ce marché de service, lancé en procédure adaptée en application des articles 27 et 59 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, a fait l'objet d'un avenant suite à la vérification du parc automobile, d'un montant de 173 € TTC.

Marché de travaux

Grosses réparations - groupe scolaire Jules Ferry

Ce marché lancé en procédure adaptée en application des articles 27 et 59 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, a fait l'objet d'un avenant pour des travaux supplémentaires de dépose et repose des radiateurs pour le désamiantage. Le montant de cet avenant est de 4 077,40 € HT.

Marché de fourniture

Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés

La municipalité a renouvelé son adhésion au groupement de commande géré par l'UGAP concernant la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. L'accord cadre concernant ce marché a été attribué à SAVE et ENGIE par l'UGAP, ainsi que le marché subséquent qui prendra fin le 30 juin 2022.

⊙ Information sur effectifs et remplacements

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLLOUX

Monsieur FILLLOUX :

« Je vais vous donner quelques informations sur les effectifs et remplacements dans le cadre de mouvements internes liés au départ d'un agent sur une autre collectivité et par montée en compétence et évolution sur certains postes. Nous recherchons actuellement une personne pour le remplacement en comptabilité, remplacement qui devrait intervenir dans les semaines qui viennent puisqu'un certain nombre de candidatures nous sont parvenues. Nous souhaitons également porter à votre connaissance l'évolution des effectifs entre 2016 et 2019. Vous le savez, par certaines délibérations, les choix de la collectivité, sur les évolutions de carrière, la réponse aux concours liés à certains départs et l'analyse du fonctionnement par la Directrice Générale des Services et les directeurs de service, notamment technique et espaces verts, certaines réorganisations sont mises en place et au 1^{er} février de cette année, il y a, dans la collectivité, 71,51 ETP que l'on peut mettre en parallèle avec les effectifs du 1^{er} février 2016 qui étaient de 74,3 ETP.

Autre information sur l'absentéisme, avec une enquête qui a été menée auprès des DRH en collectivité sur 4 exercices. Malheureusement, un certain nombre de DRH ne répondent pas et c'est une majorité. Notre collectivité y a répondu, même s'il est trop tôt pour pouvoir faire une comparaison, on a les chiffres, notamment sur le taux de Turn over sur les exercices 2015 à 2018 qui a perdu 1 point, ce qui est un excellent chiffre. Sur le taux d'absentéisme, toutes causes, est, pour la collectivité de 1,3 point, ce qui est aussi un point positif. On peut faire un focus sur deux taux : le taux d'accident de travail qui est passé, en 4 ans, de 3,06 à 0,21 %, donc moins d'accidents de travail et les arrêts de maladie de longue durée qui restent stables.

Enfin, le taux d'exposition des agents, toutes causes : on a moins d'agents concernés puisqu'il y a une perte, en 4 ans, de 10 points. On met ces chiffres en regard de la mise en place à la fois des préventeurs, de leur formation et des actions de prévention menées auprès des agents qui ont permis la

sensibilisation aux risques liés à l'activité de chacun des agents. On ne peut que se féliciter de cette perte même s'il y a encore à faire.

Je voudrais juste rajouter une information qui n'a rien à voir avec l'absentéisme : la moyenne d'âge des effectifs des agents de la collectivité est de 47,46 ans.

Nous avons fait une prévision, notamment sur les départs en retraite : on peut estimer que, dans les 4 à 5 ans qui viennent, il y aura entre 1 et 3 départs en retraite par an. »

◎ **Rapport d'activités du CCAS**

Rapporteur : Madame Fabienne LUGUET

Le bilan 2018 du CCAS fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal.

Madame LUGUET :

« Comme chaque année, vous avez été destinataires du rapport d'activités du CCAS. C'est un bilan sur le point des missions et des services aux populations en difficulté. L'accompagnement social est une mission importante du service et le personnel a mis plein de choses en place dont un ordinateur qui permet à toutes les personnes qui n'ont pas forcément internet, et on sait aujourd'hui que la plupart des démarches sont à faire sur internet, de s'adresser au CCAS et de faire ces démarches dans de bonnes conditions avec l'aide du personnel, si nécessaire.

Une autre mission importante du CCAS est le maintien à domicile : notamment avec l'aide sociale pour le maintien au domicile mais surtout par le portage des repas, avec, cette année, une légère petite baisse, qui n'est pas significative. La distribution des repas à domicile a toujours été, malgré les difficultés, de route, de véhicules, assurée avec professionnalisme.

Le CCAS participe également aux jardins partagés qui continuent leur action de développement durable, bien sûr, mais aussi de lien social. Ces jardins sont très appréciés, d'autres quartiers aimeraient en avoir également mais, pour l'instant, ce n'est pas dans l'actualité.

Le CCAS participe aussi à diverses actions qui lui permettent d'avoir beaucoup de contacts avec les différents partenaires : réunions avec les services départementaux, le salon des séniors.

Je voudrais juste remercier l'ensemble du personnel du CCAS pour son professionnalisme et son action tout au long de l'année mais également les membres du Conseil d'Administration de leur participation assidue à toutes les réunions. »

Monsieur MUGUAY :

« Je salue également le travail du personnel du CCAS, et cela, dans beaucoup de domaines que l'on ne perçoit pas toujours. Je les remercie pour leur implication car elles participent à de nombreuses réunions, de nombreuses rencontres pour essayer d'être au fait de la situation, notamment par rapport au public le plus défavorisé. »

Madame JAMMOT :

« Juste une petite question sur les repas à domicile : à une époque, il y avait une liste d'attente importante, est-ce toujours le cas ? »

Madame LUGUET :

« Il n'y a quasiment pas d'attente. Le délai d'attente est d'une semaine maximum. Nous avons résolu ce problème d'attente avec une réorganisation des tournées notamment. »

Madame JAMMOT :

« Concernant le salon des séniors, l'an dernier, nous avons noté, en tant que partenaires, qu'il y avait beaucoup moins de monde. Nous nous étions posé des

questions sur le format 2019 en se disant qu'il faudrait modifier certaines choses. »

Madame LUGUET :

« Tout à fait, c'est toujours d'actualité avec le Conseil des Sages pour organiser le salon des Séniors de manière différente cette année. »

⊙ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau et de l'Assainissement

Présentation reportée au prochain Conseil.

1. Attribution du marché n°2019-01 : Travaux pour la requalification urbaine et la mobilité durable, rue de la Font aux Moines, des Bains et Henri Naturel

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché concernant les travaux pour la requalification urbaine et la mobilité durable, rue de la Font aux Moines, des Bains et Henri Naturel a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 10 janvier 2019 pour une remise des offres fixée au 31 janvier 2019 à 12h00.

La consultation comprenait 4 lots :

- Lot 1 : pose de réseaux d'assainissement ;
- Lot 2 : chemisage continu ;
- Lot 3 : conduites d'eau potable ;
- Lot 4 : aménagement de surface.

Monsieur le Maire a retenu les opérateurs économiques suivants, dans le cadre de la délégation générale du 15 avril 2014, étant donné que leurs offres étaient les mieux disantes :

| | |
|--|--------------------------|
| Lot 1 : pose de réseaux d'assainissement | SARL TPCRB |
| Lot 2 : chemisage continu | SARL REHA ASSAINISSEMENT |
| Lot 3 : conduites d'eau potable | SARL TPCRB |
| Lot 4 : aménagement de surface | SAS EUROVIA PCL |

Toutefois, ce marché étant payé sur la base de prix unitaire, il est proposé au Conseil municipal de définir un maximum comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Lot 1 SARL TPCRB | 300 000 € HT |
| Lot 2 SARL REHA ASSAINISSEMENT | 80 000 € HT |
| Lot 3 SARL TPCRB | 300 000 € HT |
| Lot 4 SAS EUROVIA PCL | 1 000 000 € HT |

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

2. Attribution de la consultation de dératisation - dessourisation - désinsectisation

Rapporteur : Madame Karine NADAUD

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation concernant la dératisation - dessourisation - désinsectisation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 7 mars 2019 pour une remise des offres fixée au 20 mars 2019 à 12h00.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Après présentation du rapport d'analyse, Monsieur le Maire propose de retenir la société FARAGO CREUSE.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure ;
- de donner au Maire tout pouvoir pour assurer le bon suivi de cette réalisation, valider les éventuelles modifications aux marchés, et veiller à la bonne exécution des clauses de ce marché ;
- de dire que les crédits sont et seront inscrits aux budgets.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

3. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Monsieur Le MAIRE rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Un récent mouvement de personnel a laissé un poste d'assistant comptable vacant, une procédure de recrutement est nécessaire. Pour pourvoir ce poste et anticiper le profil des candidatures, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet ; un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe étant déjà inscrits vacants au tableau des effectifs.

En fonction du grade détenu par le candidat recruté, les grades inutilisés pourront être supprimés lors d'un prochain conseil après avis du Comité Technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

4. Remboursement des frais de déplacement des agents des collectivités

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'en date du 20 décembre 2016, ont été fixées les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité en référence :

- au décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;
- au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat ;
- à l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Le décret et les arrêtés du 26 février 2019 sont venus modifier le décret et les arrêtés du 3 juillet 2006 en augmentant les taux de remboursement forfaitaire des frais de déplacement.

L'augmentation des indemnités kilométriques est applicable par décret dès le 1^{er} mars 2019.

Pour le remboursement des frais d'hébergement, il est proposé de fixer tous les taux prévus dans la délibération du 20 décembre 2016 sur la base des taux maximum définis par arrêté du 26 février 2019 et ce à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

Par ailleurs, sous réserve de l'impossibilité de recourir à la prise en charge directe par la collectivité, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder des avances sur le paiement des frais aux agents qui en font la demande. Leur montant est précompté sur le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

5. Aide aux loyers des locaux commerciaux

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur LEJEUNE :

« Pour remettre cette délibération dans le contexte, c'est une délibération qui suit celle que nous avons prise au mois de février, si mes souvenirs sont exacts, sur un règlement d'aide aux commerces. Vous savez que nous avons fait de la redynamisation du centre-bourg, une de nos priorités. Aujourd'hui, on voit ce qui se passe partout en France et l'importance de ces centres-bourgs et, particulièrement, dans des zones rurales comme la nôtre. Nous avons donc mis en place un certain nombre d'actions (habillage de vitrines, boutiques éphémères, etc.) qui avaient porté quelques résultats et, là, nous avons la volonté de développer quelque chose de plus opérationnel et plus lourd financièrement, c'est une aide au loyer et à l'installation pendant 3 ans. Je rappelle que nous avons décidé, dans ce règlement, d'aider les lauréats à hauteur de 50 % du loyer plafonné à 250 € d'aide pendant 3 ans.

Pour information : petite rétrospective sur le centre-bourg de 2014 à 2019 en termes d'évolution de l'offre commerciale. Je rappelle que Marine TOUPINIER est arrivée en avril 2017 suite à notre réussite à l'appel à projet Massif Central dont nous sommes lauréats et suite à l'échec, en 2014, de l'appel à projet national. Sur le périmètre concerné par l'aide au loyer, c'est-à-dire le centre ancien, sur un total de 93 locaux commerciaux recensés, en 2014, entre les locaux commerciaux à louer et les locaux commerciaux à vendre, nous avons 20 locaux vacants, en 2017, 16 locaux vacants et en 2019, en prenant en compte les dossiers dont je vais vous parler ensuite, nous sommes à 9 locaux vacants, soit un taux de vacance qui est passé de 21,5 % en 2014, à 17,2 % en 2017, à 9,6 % en 2019. C'est une évolution très forte et qui est à l'inverse de l'évolution nationale puisqu'en 2014, le taux de vacance national était estimé à 10 % et il est de 11,9 % en 2019. Nous sommes passés en-dessous du taux de vacance national. Pour autant, deux points de vigilance, et c'est pour cela que nous vous proposerons de monter en puissance sur le centre-bourg, il ne s'agit pas du tout de crier victoire, loin de là, tout d'abord, une situation commerciale qui est, cette année, globalement très compliquée en France et La Souterraine n'est pas épargnée et ensuite, plus spécifiquement à La Souterraine, l'âge moyen des commerçants qui est à l'image de l'âge moyen du territoire. Les choses sont plus encourageantes qu'elles ne pouvaient l'être au début du mandat sur cette partie- là. »

La commission commerce s'est réunie le 26 mars 2019 et a étudié 4 dossiers.

1/ Trois dossiers pour une aide aux loyers :

- Association Saveurs et terroirs de France (M. GADOUX Michel) : Création d'une boutique d'épicerie fine (produits régionaux et d'outre-mer) en centre-ville avec ponctuellement présentation de produits par les producteurs, sise au 29 rue Hyacinthe Montaudon. Date souhaitée d'ouverture : avril 2019

Loyer : 400 €

Avis favorable de la commission commerce pour l'aide au loyer de 50 %.

- MY HYPE SHOP (M. LELOUARD Christophe) : Création d'une boutique de prêt à porter hommes/femmes offrant des prix abordables. Clientèle ciblée : 16-40 ans, sise 7 rue Hyacinthe Montaudon. Ouverture : avril 2019.

Loyer : 380 €.

Avis favorable de la commission commerce pour l'aide au loyer de 50 %.

- ID'AIME (Mme MIGNEAUX Aurélie) : création d'une boutique de vente d'objet en bois, de bijoux, savons et cosmétiques aux plantes, sise 35 place du Marché. Ouverture : février 2019.

Loyer : 160 €

Avis favorable de la commission commerce pour l'aide au loyer de 50 %.

2/ Un dossier pour la création d'une boutique éphémère et prise en charge du bail.

Pour faire suite aux opérations de boutique éphémère durant les mois de juillet/août et novembre/décembre, les artisans créateurs souhaitent aujourd'hui s'installer de façon durable en cœur de ville. Dans l'attente de la création d'une structure juridique pour le collectif d'artisans, il est proposé aux membres du Conseil municipal de mettre à disposition un local commercial aux artisans sis 40 rue Hyacinthe Montaudon (ancienne pharmacie DALLOT). La commune prendra en charge le loyer de 800 € et le collectif composé de 16 artisans versera à la commune 50 €/mois.

Avis favorable de la commission commerce pour que la commune prenne en charge le loyer de 800 € moyennant remboursement par le collectif en attendant qu'il se constitue juridiquement en une entité et soit signataire du bail commercial.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur l'ensemble de ces dossiers.

Madame Martine ESCURE ne prend pas part au vote.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

6. Participation voyages scolaires

Rapporteur : Madame Sophie CLEMENT

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer une participation de 18 € aux voyages organisés dans le cadre scolaire. Cette participation sera versée pour les élèves domiciliés sur la commune de La Souterraine et scolarisés dans les établissements de La Souterraine.

La participation sera versée à l'établissement après production d'une liste avec les nom, prénom et adresse des élèves ayant participé aux voyages.

Madame JAMMOT :

« Quel est le nombre d'élèves concernés par la mesure ? Vous nous proposez un engagement par élève, on doit bien avoir une idée du nombre total d'élèves. Je suis d'accord sur le principe mais est-ce que cela va concerner une classe ? deux classes ? ou toutes les classes qui en feront la demande ? »

Madame CLEMENT :

« On sait bien que, chaque année, en fonction des projets pédagogiques des classes, il n'y a pas toujours de demande pour des voyages. Chaque année, on est, à peu près, à la même somme. »

Madame MAZEIRAT :

« Sur l'antériorité, on est toujours, à peu près, dans les mêmes volumes. Je ne les ai pas en tête, c'est budgété au chapitre 65. C'est une année le collège, une année le lycée mais cela ne représente pas des sommes extraordinaires car, globalement, eux aussi sont confrontés à la même chose que nous, à leur budget aussi. »

Madame JAMMOT :

« Pardon d'insister mais on est sur un budget de l'ordre de 900 à 1 000 € ? Je me demandais juste si on a un budget limité autour de 1 000 € ou si on a, une année, 3 classes avec des projets, on sera en capacité de les suivre ? »

Monsieur MUGUAY :

« Madame JAMMOT, on a, à peu près 3 ou 4 voyages par an au maximum. Les 18 € ne représentent qu'une faible partie d'un budget beaucoup plus important. Ces voyages sont importants et essentiels pour ces jeunes. Nous essayons de participer au développement de cette cité scolaire. »

Madame CLEMENT :

« La collectivité participe aux demandes si notre budget le permet, bien sûr. En fait, on ne peut même pas raisonner en nombre de classes, tout dépend du nombre d'élèves domiciliés à La Souterraine dans chaque classe, ce qui n'est pas la même chose. »

Madame BIENVENU :

« Est-ce qu'il y a une enveloppe pour les élèves qui sont domiciliés sur la commune de La Souterraine mais scolarisés à l'extérieur parce qu'il n'y a pas la formation qu'ils suivent à la cité scolaire de La Souterraine ? »

Madame CLEMENT :

« On y a pensé, pour les élèves qui ne sont pas scolarisés à La Souterraine mais qui habitent à La Souterraine parce qu'il n'y a pas la formation dispensée à La Souterraine (formation agricole, CAP, etc.), les demandes seront étudiées au cas par cas, dès lors qu'elles nous seront présentées. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

7. Appel à projets - fonds mobilités actives

Rapporteur : Madame Martine ESCURE

Madame ESCURE :

« Nous avons un peu, maintenant, pris pour habitude de répondre à des appels à projets parce que cela nous permet, justement, de financer des travaux que nous ne pourrions pas financer autrement.

Tout à l'heure, Bernard AUDOUSSET vous a parlé des travaux sur les mobilités en cours rue de la Font aux Moines et aux alentours.

Ces travaux avaient trouvé une partie du financement dans notre position de lauréat TEPCV (Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte) et nous avons pu, à cette occasion, faire réaliser une étude par le cabinet 6T pour la requalification urbaine. Cette étude était assez globale et conséquente et ce nouvel appel à projet d'Etat correspond parfaitement à la poursuite de notre volonté de travaux. Nous disposons de l'étude du cabinet 6T pour laquelle il y

a eu plusieurs réunions publiques et de quartiers, suivies d'une exposition à l'accueil de la mairie pendant un mois. »

Le plan vélo et mobilités actives se propose de faire de la France un pays dans lequel le vélo et les mobilités actives sont des modes de transports à part entière, en portant la part modale du vélo à 9 % d'ici à 2024.

Ainsi un appel à projet appelé « mobilités actives - continuités cyclables » a pour objectif de soutenir des maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation de projets d'aménagements structurants visant à restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables en vue de rendre crédibles des trajets quotidiens à vélo.

L'appel à projet vise à favoriser les mobilités au quotidien en permettant de relier des zones d'habitat, d'emploi, d'éducation.

L'objet de l'appel à projet est de permettre d'apporter une source de financement supplémentaire aux aides de droit commun (DETR, DSIL).

Pour répondre à cet appel à projet, un diagnostic doit être posé en établissant un état des lieux autour des ouvrages ou de l'aménagement projeté en identifiant les zones, leurs caractéristiques, les populations concernées, les commerces, les services publics...

Le projet doit s'inscrire dans une politique territoriale de mobilité.

Le budget alloué à ce programme est de 50 millions d'euros d'engagement pour l'année 2019.

Le taux d'aide apporté est de 20 % maximum du montant de l'assiette éligible, pouvant être porté jusqu'à 40 % pour les collectivités petites ou moyennes pour un équipement très structurant.

Le montant total maximal de l'aide par porteur de projet est fixé à 5 millions d'euros.

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 30 juin 2019.

Considérant que la commune est engagée dans un projet de requalification urbaine, qu'elle s'est également engagée dans le programme territoire à énergie positive pour lequel elle a été lauréate, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à répondre à l'appel à projet - fonds mobilités actives.

Cet appel à projet lui permettrait de compléter les financements pour les travaux prévus par l'étude de requalification urbaine et mobilités durables qui concerne :

- la rue du Puycharraud ;
- les places Bernhausen, Amédée Lefaure et Filderstadt ;
- les rues Haute Saint Michel, Saint Michel, du Coq, du Peu de Sédelle, Fernand Villard, du Guichet, Fossés Saint Jean, du Four, Fossés Saint Michel ;
- des boulevards Mestadier et Charles de Gaulle ;
- des zones de La Chapuisette et du Cheix.

Madame JAMMOT :

« A-t-on une idée des sommes que l'on peut aller chercher ? »

Madame ESCURE :

« Oui, tout à fait, tous les travaux prévus ont été listés et chiffrés par le cabinet 6T. »

Madame JAMMOT :

« Il s'agit de faire des pistes cyclables, etc. »

Madame ESCURE :

« Entre autres, oui, tous les aménagements nécessaires pour sécuriser tous les utilisateurs, que ce soit les piétons, les vélos, etc. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

8. Demande de concours technique et financier du SDEC et autorisation du Conseil municipal au Maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour le réaménagement des installations d'éclairage public Place Amédée Lefaure, Boulevard Mestadier, rue des Hauts de Saint Michel, rue du Guichet et rue du Coq

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

Considérant :

Les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (S.D.E.C.) du 7 juillet 2000 reçus à la Préfecture de la Creuse le 19 octobre 2000 ;

L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 13 mars 2001 ;

La délibération du Comité syndical du 7 juillet 2000, décidant que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse intervienne à nouveau en éclairage public ;

Les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (S.D.E.C.) approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2008, acceptant notamment la nouvelle dénomination du syndicat, « Syndicat Départemental des Energies de la Creuse » ;

Vu la loi 85/704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004 ;

Vu la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'énergie (C.E.E.).

Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Par délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013, le S.D.E.C. a décidé de proposer à ses membres (communes et communautés de communes) un service de collecte et valorisation des C.E.E. dans le cadre de leurs opérations génératrices d'économies d'énergie.

Vu l'article 7 du décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant la réalisation par la collectivité d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine pour lesquelles le S.D.E.C. peut valoriser les économies d'énergies réalisées par le biais du dispositif C.E.E.,

Le Conseil municipal de La Souterraine

Sollicite le concours technique et financier du S.D.E.C. (Syndicat des Energies de la Creuse) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux de Réaménagement des installations d'éclairage public Place Amédée Lefaure, Bd Mestadier, rue des Hauts de St Michel, rue du Guichet et rue du Coq - DETR 2020 et charge le S.D.E.C. du montage des dossiers de collecte et valorisation des C.E.E. pour l'opération définie ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le S.D.E.C. et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le S.D.E.C. pour la réalisation de l'opération désignée précédemment.

Par cette convention, la commune désigne le S.D.E.C. comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

9. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Rapporteur : Madame Karine NADAUD

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles, à terme, de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- De décider le refus d'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;
- De décider l'examen d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et l'examen de toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

10. Signature de la convention « Marchés de producteurs de pays »

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention «marchés des producteurs de pays» 2019 entre la commune de La Souterraine et la chambre départementale d'agriculture de la Creuse.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

11. Convention de gestion entre le conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine et la commune de La Souterraine

Rapporteur : Madame Martine ESCURE

Il s'agit d'un partenariat, dans le cadre du Contrat Territorial des milieux Aquatiques (CTMA) « Sédelle-Cazine-Brézentine » complémentaire au projet de renaturation du Rhin.

Le conservatoire des espaces naturels maître d'ouvrage du CTMA peut obtenir des financements pour réaliser des actions sur les zones humides et notamment celle de la Chapuisette.

Les chances d'obtenir des financements sont plus importantes lorsqu'un document atteste de la volonté d'un réel engagement sur le moyen terme.

Objectifs et mesures de gestion de la convention : La gestion du site a pour objectifs la sauvegarde de l'espace et de ses habitats naturels, le respect de l'équilibre écologique du milieu et la préservation des espèces animales et végétales qu'il abrite.

Les mesures de gestion consistent à maintenir et développer l'intérêt biologique et écologique du site par une gestion conservatoire appropriée. Des inventaires floristiques et botaniques seront réalisés sur les parcelles concernées.

La convention est établie pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. Elle est à titre gratuit.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

12. Location camping

Rapporteur : Madame Karine NADAUD

La chaudière du restaurant du camping est hors service et nécessite son remplacement ; le bailleur ne peut pas prendre en charge l'achat et l'installation de la chaudière d'un montant de 16 226,00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal, après accord avec les gérants du camping :

- d'augmenter le loyer du camping à partir du 1^{er} juin 2019 du montant de l'amortissement sur 8 ans des travaux HT payés par la commune soit :

| | H.T. | T.T.C. |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Loyer actuel | 523,35 | 628,02 |
| Amortissement des travaux | 169,02 | 202,82 |
| Nouveau loyer | 692,37 | 830,84 |

- d'autoriser le maire à signer l'avenant au bail.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

13. Adhésion à la Fondation du patrimoine

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

La commune a fait appel, pour la restauration du clocher de l'église, à la Fondation du patrimoine pour une souscription publique en partenariat.

La fondation est reconnue d'utilité publique.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour 2019 pour un montant de 300,00 € (ville entre 5 001 et 10 000 habitants).

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

14. Subvention aux associations

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Madame MAZEIRAT :

« Le soutien aux associations est un des objectifs forts de la commune de La Souterraine. Dans notre programme, nous l'avions indiqué comme ceci. Nous

pensons que le soutien aux associations est une façon de concevoir la ville. Nous avons une fierté et une confiance dans les associations. Nous avons l'habitude de travailler en partenariat avec elles, c'est notre méthodologie gouvernante. Nous faisons confiance aux associations pour mener une partie de la politique de la ville et nous pensons que c'est une richesse que les Sostraniens puissent s'impliquer dans leur ville. Nous avons un dispositif qui est bien rodé maintenant, les associations qui sont répertoriées à la commune et qui sont aidées, régulièrement, par la commune, reçoivent un dossier de demande de subvention. Ce dossier est examiné, d'un point de vue réglementaire, par les services, d'où l'importance des services que je remercie. Ensuite, chaque adjoint, responsable de commission, réunit sa commission pour examiner les demandes qui sont faites par les associations, là, il y a, à nouveau, un travail de la commission concernant le rayonnement de ces associations, le travail fait, les projets développés, en direction de quel public et la commission fait des propositions à l'exécutif qui met en commun l'ensemble du travail des commissions de façon à voir l'équilibre général et l'inscription au budget. Nous avons réalisé une inscription au budget et au BP au dernier conseil municipal, pour le chapitre 65, comprenant les subventions aux associations et les participations, de mémoire, à hauteur de 280 000 €. Aujourd'hui, vous avez le détail et le récapitulatif du travail de l'ensemble des commissions, validé par l'exécutif.

Ces subventions sont de plusieurs natures, comme vous pouvez le voir dans le tableau joint. Elles peuvent être des subventions ordinaires, c'est-à-dire une aide au fonctionnement habituel de l'association, elles peuvent être exceptionnelles pour soutenir un événement, un festival dans le domaine de la culture, une compétition à un niveau national ou régional dans le sport. Les subventions ordinaires sont versées après approbation du Conseil municipal et les subventions exceptionnelles, pour une manifestation ou un événement, sont versées à l'issue de cette manifestation ou cet événement. Les dossiers sont tout à fait complets et sont suivis de façon réglementaire, évidemment. Il y a également un compte rendu de l'usage de cet argent qui est versé d'une année sur l'autre puisque nous avons des bilans d'assemblée générale et des comptes.

Vous aviez reçu une liste, cette liste a été complétée par une subvention à l'association de soutien des salariés GM&S.

Madame JAMMOT :

« Vous dites que tous les dossiers de la liste ont été vus par les différentes commissions. Je suppose que la demande de subvention de l'association de soutien des salariés GM&S qui a été ajoutée n'a pas été vue en commission ?

Madame MAZEIRAT :

« Non, nous l'avons évoqué en Bureau municipal. »

Madame JAMMOT :

« C'est vrai que sur ce dossier-là, nous avons fait preuve de la plus grande fermeté depuis le début sur toute cette affaire. Nous n'avons pas été pris en défaut sur le sujet, nous avons toujours été solidaires. Qu'il y ait une sélection et une présentation au festival de Cannes, c'est très bien, nous n'avons rien à dire là-dessus, encore faut-il que le retour, en terme d'image sur la commune, soit à la hauteur de ce qui est attendu. On est sur un budget qui est important, au moins 6 000 €. C'est pareil en communauté de communes, on n'a vu passer aucune demande de financement, on pinaille sur 200 € à certaines associations, on fait, tous, très attention. Là, on est sur quelque chose qui est, à nos yeux, sur cette action-là, du déplacement, ce n'est pas, permettez-moi de le dire, une priorité. J'ai vu qu'il y avait une cagnotte de lancé, c'est bien, on est tout à fait dans le cadre de quelque chose d'exceptionnel. Nous sommes réservés sur la façon de présenter ce dossier, noyé au milieu de la masse. »

Monsieur MUGUAY :

« Effectivement, cela n'a pas été vu en commission, cela a été vu par l'exécutif, en Bureau municipal car la demande nous est arrivée il y a quelques jours. La Région et le Conseil départemental ont déjà pris, rapidement, une position sur cette demande de subvention, cela sera vu en Conseil communautaire prochainement. Nous avons une proposition de budget sur le déplacement qui est de 13 000 €. Nous apportons 1 000 €. Je pense que c'est une bonne chose que nous apportons notre soutien aux salariés de GM&S dont certains sont toujours au chômage. Nous avons toujours apporté notre soutien et il est de notre devoir de continuer. Comme nous avons eu cette demande récente et cet examen en Bureau municipal, nous avons profité de l'occasion de ce Conseil municipal pour présenter cette demande. »

Monsieur LEJEUNE :

« Rapidement, je voudrais revenir sur les suites de GM&S aujourd'hui. Il y a une reprise avec LSI qui est extrêmement timide avec des constructeurs, on l'a dit et on le répète, qui ne tiennent absolument pas leurs engagements. Il me semble qu'avoir un écho comme le festival de Cannes avec un reportage sur cette affaire peut aussi, quelque part, continuer à nous aider, à mettre un peu de pression sur les décideurs et sur GMD qui traîne la patte pour garantir une reprise pérenne de ce site. Personnellement, il me semble intéressant politiquement de continuer à maintenir une forme de pression sur cette affaire. »

Monsieur RICHERT :

« J'ai suivi à peu près 80 % de l'action des salariés de GM&S, j'y suis souvent allé sur mes fonds personnels et je suis assez content que l'on décide aujourd'hui cette subvention de 1 000 € parce que les cinéastes ont suivi l'ensemble des manifestations des GM&S. Etre sélectionné à Cannes, c'est un juste retour pour les salariés. Je vais les accompagner encore. Je paierai ma place dans le car pour y aller, je tiens à le préciser. Nous avons été plusieurs au sein de la commune à les accompagner régulièrement sans rien demander et accorder 1 000 €, c'est un juste retour pour ces salariés. On est assez fier que La Souterraine soit représentée au festival de Cannes et j'ai du mal à comprendre votre réaction. »

Monsieur LYRAUD :

« Je rebondis sur ce qu'a dit Madame JAMMOT, je souhaite que soit actée sa remarque concernant notre soutien indéfectible depuis le début à la cause des GM&S mais je trouve un peu rapide et de dernière minute cette proposition de 1 000 € à laquelle je ne souscris pas du tout. »

Après discussion, le Maire propose de voter le tableau des subventions tel que reçu avec la convocation et de voter indépendamment la subvention exceptionnelle à l'association de soutien des salariés de GM&S.

Il est donc proposé au Conseil municipal de voter les subventions 2019 présentées dans le tableau joint.

Madame MAZEIRAT :

« Monsieur DUMIGNARD ne prend pas part au vote, compte tenu de ses engagements associatifs. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

15. Subvention à l'association sportive scolaire Jules Ferry

Rapporteur : Madame Sophie CLEMENT

L'académie de Limoges a octroyé une subvention de 200 € pour le projet culturel « Vol au Mucem » de l'école Jules Ferry Élémentaire. Cette somme a été versée sur le compte de la commune, enregistrée titre 1144 du 24/12/2018. Il est proposé au Conseil municipal de redonner le versement de la subvention de 200 € à l'association sportive scolaire de l'école pour qu'elle puisse assurer les frais de mise en œuvre de son projet.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

16. Remboursement des frais d'électricité à la paroisse

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Dans le cadre de la mise en place des expositions à la crypte et des concerts dans l'église, la commune utilise l'électricité du compteur pris en charge par la paroisse.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de verser une compensation au prorata de l'utilisation pour la crypte et les concerts dans l'église à la paroisse.

La commune participe à hauteur de 20 %. Le montant des factures s'élève à 3 282 €, la participation de la commune sera donc de 655 € pour 2017 et 2018.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

17. Convention de partenariat entre l'IME La Roseraie, le Comité de Jumelage et la Mairie

Rapporteur : Madame Sophie CLEMENT

La mairie et l'Institut Médico Educatif la Roseraie mettent au cœur de la citoyenneté, le handicap. La volonté est de permettre aux enfants et aux jeunes de l'IME la Roseraie une participation aux dispositifs mis en place pour la jeunesse (Conseil des enfants, MJC, USEP, associations sportives et culturelles).

En retour, l'espace privé de l'IME est dans le prolongement de l'espace public et il peut accueillir des dispositifs ou manifestations de droit commun (USEP, Centre de loisirs, Equikid, activités pédagogiques des établissements scolaire de La Souterraine).

Dans le cadre des échanges franco-allemands, l'IME prend en charge l'organisation de l'échange avec Filderstadt du 29 mai au 2 juin 2019.

Le Comité de Jumelage a obtenu une subvention de 12 166,00 € par l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) et prend donc en charge tous les frais du Conseil municipal des enfants.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'IME ALEFPA et le Comité de Jumelage.

Monsieur MUGUAY :

« Je salue et je félicite le travail de Nadine REYNES et de son bureau. Madame REYNES est très efficace, très présente. Il y a une très forte délégation qui va se rendre en Allemagne et qui sera présente lors des cérémonies, notamment. Il est agréable de voir que le Jumelage perdure après tant d'années avec autant de vivacité, d'autant plus que, dans la délégation qui va se rendre en Allemagne, il y a à peu près 30 % de jeunes. Cela permet d'envisager la durabilité de ces échanges. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

18. Convention avec EVOLIS 23 portant sur la dotation de « bacs manifestations »

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative, EVOLIS 23 a choisi de mettre à disposition de chaque commune, sous convention, un stock de bacs identifiés « bacs manifestations ». Les bacs restent la propriété d'EVOLIS 23.

Mis à disposition :

- 3 bacs à couvercle gris ;
- 2 bacs de 750 litres à couvercle jaune ;
- 1 bac de 240 litres à couvercle jaune.

EVOLIS facturera à la commune le service apporté sur la base du prix au litre d'OMR levé, voté en comité syndical d'EVOLIS 23 chaque année pour la part variable de la TEOMi.

La convention est renouvelée par reconduction tacite le 1er janvier de chaque année.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

19. Attribution du marché n°2019-02 : réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements des bâtiments

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché concernant la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements des bâtiments a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 14 mars 2019 pour une remise des offres fixée au 8 avril 2019 à 12h00.

Les marchés sont conclus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

La consultation comprenait 5 lots :

- Lot n° 1 : Installation électrique - Éclairage de sécurité
- Lot n° 2 : Appareil de relevage, de manutention, des ascenseurs, portes
- Lot n° 3 : Système d'alarme (installations fixes et désenfumage)
- Lot n° 4 : Chaufferie
- Lot n° 5 : Équipements sportifs

Après présentation du rapport d'analyse, Monsieur le Maire propose de retenir les opérateurs économiques suivants :

| Lot | Entreprise | Montant annuel HT | | | |
|-----|------------|-------------------|------------|------------|------------|
| | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| 1 | SOCOTEC | 2 705,00 € | 2 705,00 € | 2 705,00 € | 2 705,00 € |
| 2 | SOCOTEC | 1 221,00 € | 1 671,00 € | 1 221,00 € | 1 221,00 € |
| 3 | SOCOTEC | 550,00 € | 50,00 € | 50,00 € | 550,00 € |
| 4 | DEKRA | 560,00 € | 560,00 € | 560,00 € | 560,00 € |
| 5 | SOCOTEC | | 765,00 € | | 765,00 € |

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer les 5 lots de la consultation relative la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements des bâtiments, conformément au descriptif rédigé ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette procédure ;
- De donner au Maire, tout pouvoir pour assurer le bon suivi de cette réalisation, valider les éventuelles modifications aux marchés, et veiller à la bonne exécution des clauses de ce marché ;
- De dire que les crédits sont et seront inscrits aux budgets.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

20. Subvention exceptionnelle à l'association de soutien et de défense des salariés de GM&S

Rapporteur : Madame MAZEIRAT

« Pour celles et ceux qui ont suivi, l'association en partenariat avec le producteur, Lech KOWALSKI, a réalisé un film qui a été présenté sur Arte et qui, à cette étape, a été retenu par le jury spécial de Cannes et sera présenté pendant le festival de Cannes. Bien sûr, les membres de l'association les soutiennent et les salariés souhaitent participer à la projection de ce film dans le cadre du festival de Cannes. L'association a donc sollicité le Département, la Région, la Communauté de Communes et la Commune pour les aider à concrétiser ce voyage. On sait, d'ores et déjà, que la Commune et la Communauté de Communes apparaitront dans les soutiens et dans les communications à l'occasion de la diffusion de ce film. »

Le film réalisé par Lech KOWALSKI est sélectionné pour le festival de Cannes. Les salariés ou ex-salariés de GM&S souhaitent s'y rendre. L'association de soutien et de défense des salariés de GM&S demande donc une subvention à la mairie. Pour information, la Région a accordé une subvention de 2 000 €, le Département a également accordé une subvention de 2 000 €, le Président de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse proposera à son conseil communautaire une subvention de 1 000 €.

Ainsi, le Maire propose d'accorder à l'association une subvention de 1 000 € pour les frais de déplacement au festival de Cannes.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal (6 abstentions : MM. JAMMOT, DAGNAUD, GAUDIN, JOFFRE, LAVAUD, LYRAUD).

Monsieur MUGUAY lève la séance à 20h30.

Table des délibérations de la séance

| | |
|----------|---|
| 2019-034 | Attribution du marché n°2019-01 : Travaux pour la requalification urbaine et la mobilité durable, rue de la Font aux Moines, des Bains et Henri Naturel |
| 2019-035 | Attribution de la consultation de dératissage - dessourissage - désinsectisation |
| 2019-036 | Modification du tableau des effectifs |
| 2019-037 | Remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité |
| 2019-038 | Aide aux loyers des locaux commerciaux |
| 2019-039 | Participation aux voyages scolaires |
| 2019-040 | Appel à projets - fonds mobilités actives |
| 2019-041 | Demande de concours technique et financier du SDEC et autorisation du Conseil municipal au Maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour le réaménagement des installations d'éclairage public Place Amédée Lefauve, Bd Mestadier, rue des Hauts de Saint Michel, rue du Guichet et rue du Coq |
| 2019-042 | Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune |
| 2019-043 | Signature de la convention « Marchés de Producteurs de Pays » |
| 2019-044 | Convention de gestion entre le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine et la commune de La Souterraine |
| 2019-045 | Location Camping |
| 2019-046 | Adhésion à la Fondation du Patrimoine |
| 2019-047 | Subvention aux associations |
| 2019-048 | Subvention à l'association sportive Jules Ferry |
| 2019-049 | Remboursement des frais d'électricité à la paroisse |
| 2019-050 | Convention de partenariat entre l'IME la Roseraie, le Comité de Jumelage et la Mairie |
| 2019-051 | Convention avec EVOLIS 23 portant sur la dotation de bacs manifestations |
| 2019-052 | Attribution du marché n°2019-02 : réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements des bâtiments |
| 2019-053 | Subvention exceptionnelle à l'association de soutien et de défense des salariés de GM&S |

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 / 05 / 2019
A 19H00

| Ordre | Fonction | Titre | Prénom | Nom | Présence |
|-------|----------|----------|---------------|------------|---|
| 1 | M | Monsieur | Jean-François | MUGUAY |  |
| 2 | A | Monsieur | Etienne | LEJEUNE |  |
| 3 | A | Madame | Isabelle | MAZEIRAT |  |
| 4 | A | Monsieur | Guy | DUMIGNARD | |
| 5 | A | Madame | Martine | ESCURE |  |
| 6 | A | Monsieur | Bernard | AUDOUSSET |  |
| 7 | A | Madame | Fabienne | LUGUET | |
| 8 | A | Monsieur | Patrice | FILLOUX |  |
| 9 | A | Madame | Sophie | CLEMENT |  |
| 10 | CM | Monsieur | Gilles | BEAUQUESNE |  |
| 11 | CM | Madame | Karine | NADAUD |  |
| 12 | CM | Madame | Estelle | FURET | |
| 13 | CM | Monsieur | William | MATHOU | |
| 14 | CM | Madame | Martine | BIENVENU |  |
| 15 | CM | Monsieur | Philippe | RICHERT |  |
| 16 | CM | Madame | Jeanne-Marie | PRADEAU |  |
| 17 | CM | Monsieur | Frédéric | ALONZO |  |
| 18 | CM | Madame | Chantal | CHAPELAIN |  |

| | | | | | |
|----|----|--------------|-------------|-----------|--|
| 19 | CM | Monsieur | Aurélien | FADERNE | |
| 20 | CM | Monsieur | Julien | DELANNE | |
| 21 | CM | Madame | Patricia | MOUTAUD |  |
| 22 | CM | Monsieur | Frédéric | MARTIN |  |
| 23 | CM | Madame | Ruth | KOWALCZYK |  |
| 24 | CM | Madame | Brigitte | JAMMOT |  |
| 25 | CM | Monsieur | Pascal | LYRAUD |  |
| 26 | CM | Madame | Catherine | DAGNAUD |  |
| 27 | CM | Monsieur | Gilles | LAVAUD |  |
| 28 | CM | Mademoiselle | Lise | GAUDIN | |
| 29 | CM | Monsieur | Jean-Claude | JOFFRE | |

Annexe à la délibération 047 : Subventions aux associations

Subventions associations 2019 votées

| Nom | Objet subvention | vote |
|----------------------------------|--|----------|
| AAPPMA LA SEDELLE | subvention ordinaire 2019 | 500 € |
| ADELS | subvention ordinaire 2019 | 150 € |
| AFMD | subvention ordinaire 2019 | 115 € |
| AFTC LIMOUSIN | subvention ordinaire 2019 | 50 € |
| AIKIDO BUDO RYU | stage formation du 21 au 26/10/19 | 200 € |
| ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR | subvention ordinaire 2019 | 150 € |
| AMICALE CYCLISTE SOSTRANIENNE | foire aux vélos 12/05/19 | 150 € |
| AMVP BRIDIERS | subvention événementielle | 3 000 € |
| ANIME TA CITE | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| ANIME TA CITE | concert/percussions été 2019 | 300 € |
| ARAC | subvention ordinaire 2019 | 115 € |
| ASAF | subvention ordinaire 2019 Pour le maire & les | 200 € |
| ASS DEPT RESTAURANTS DU COEUR | subvention ordinaire 2019 Adjoint(s) empêché(s) | 700 € |
| ASS LES CANARDS SPORTIFS | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| ASS LES CANARDS SPORTIFS | action découvrir le monde (achats d'ingrédients) | 100 € |
| ASS LES CANARDS SPORTIFS | action découvrir le monde (achats de grains adjoint) | 50 € |
| ASS LES CANARDS SPORTIFS | spectacle et voyage | 80 € |
| ASSOCIATION FAMILIALE | subvention ordinaire 2019 Etienne LEJEUNE | 200 € |
| ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE | subvention ordinaire 2019 | 400 € |
| ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE | cross national UNSS 26/01/19 | 150 € |
| ASSOC SPORTIVE CULT.ECOLE TLH | subvention ordinaire 2019 | 300 € |
| ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF | projet artistique 27 et 28/06/19 | 100 € |
| ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF | subvention ordinaire 2019 | 400 € |
| ASS SCOLAIRE LES COCCINELLES | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| ATOUT FORME FITNESS | subvention ordinaire 2019 | 40 € |
| BANQUE ALIMENTAIRE DE CREUSE | subvention ordinaire 2019 | 600 € |
| CIE DES ARCHERS DU PAYS | achat de matériels | 500 € |
| CIE DES ARCHERS DU PAYS | concours du 28/04 et 29/06 | 400 € |
| CIE DES ARCHERS DU PAYS | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| CIVAM GDA | subvention ordinaire 2019 | 550 € |
| CLUB D EDUCATION CANINE | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| CLUB D EDUCATION CANINE | ring régional 17 et 18/08/19 | 400 € |
| CLUB D EDUCATION CANINE | Agility 21/07/19 | 200 € |
| CLUB DE PLONGEE | subvention ordinaire 2019 | 350 € |
| CLUB DES AINES DE LA SOUTERRAINE | subvention ordinaire 2019 | 500 € |
| CLUB DES NOUNOUS | subvention ordinaire 2019 | 500 € |
| CLUB DES NOUNOUS | créations marionnettes | 100 € |
| COMITE DE JUMELAGE | subvention ordinaire 2019 | 1 600 € |
| COMITE DE JUMELAGE | cours d'Allemand | 250 € |
| COMITE DE JUMELAGE | voyage en Allemagne + cadeau | 2 500 € |
| COMITE HISTORIQUE C.G.T. | subvention ordinaire 2019 | 150 € |
| CORDES & COMPAGNIE | festival du 30/07 au 02/08 | 500 € |
| CORDES & COMPAGNIE | Schubertiades du 24 au 27/07 | 500 € |
| CORDES & COMPAGNIE | subvention ordinaire 2019 | 300 € |
| CROIX ROUGE FRANCAISE | subvention ordinaire 2019 | 600 € |
| DANSE AVEC MOI | achat matériel informatique | 500 € |
| DOJO SOSTRANIEN | subvention ordinaire 2019 | 900 € |
| EFFET MER | subvention ordinaire 2019 | 150 € |
| ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE | Cazinight 12/10/19 | 400 € |
| ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE | subvention ordinaire 2019 | 150 € |
| ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE | Ekiden 25/05/2019 | 400 € |
| ENSEMBLE ET SOLIDAIRES UNRPA | subvention ordinaire 2019 | 500 € |
| ENTENTE PONGISTE | subvention ordinaire 2019 | 900 € |
| ENTENTE SPORTIVE MARCHOISE | subvention ordinaire 2019 | 11 000 € |
| FLIP FLAP CLUB | chpt interregional 30 et 31/03 | 300 € |

Vu pour être annexé à la délibération n° 047 en date du 07/05/19
La SOUTERRAINE le 07/05/19
le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
023-212317606-20190507-2019-047-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2019
Publication : 14/05/2019

Subventions associations 2019 votées

| Nom | Objet subvention | Vote |
|----------------------------------|---------------------------------------|-----------|
| FLIP.FLAP CLUB | subvention ordinaire 2019 | 300 € |
| FNACA | subvention ordinaire 2019 | 115 € |
| FNATH | subvention ordinaire 2019 | 100 € |
| FOPAC | subvention ordinaire 2019 | 115 € |
| FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS | subvention ordinaire 2019 | 26 000 € |
| GROUPEMENT SOCIAL PERSONNEL | activités 2018 | 1 324 € |
| GROUPEMENT SOCIAL PERSONNEL | subvention ordinaire 2019 | 1 650 € |
| GRS LOISIRS LA SOUTERRAINE | subvention ordinaire 2019 | 1 000 € |
| HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE | 50 ans du club | 500 € |
| HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE | subvention ordinaire 2019 | 3 000 € |
| HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE | nuit du hand | 300 € |
| HOPLADELI | bal trad 24/08/19 | 500 € |
| JEUNES SAPEURS POMPIERS | subvention ordinaire 2019 | 500 € |
| LADEF | defcars 09/06/19 | 1 000 € |
| LADEF | defathlon 14/09/19 | 1 000 € |
| LA SOUTERRAINE BASKET CLUB | subvention ordinaire 2019 | 1 300 € |
| LA SOUTERRAINE ST HUBERT | subvention ordinaire 2019 | 700 € |
| LES AMIS DE LA RESISTANCE | subvention ordinaire 2019 | 150 € |
| LES BRAMENTOMBES | subvention ordinaire 2019 | 500 € |
| LES IDEES LUNINEUSES | subvention ordinaire 2019 | 1 000 € |
| LES PEINTRES DE LA PORTE ST JEAN | subvention ordinaire 2019 | 150 € |
| MAISON DES JEUNES ET DE LA | contrat enfance jeunesse | 33 724 € |
| MAISON DES JEUNES ET DE LA | subvention ordinaire 2019 | 38 000 € |
| MAISON DES JEUNES ET DE LA | subvention de direction | 59 000 € |
| MOTO VERTE MARCHOISE | subvention ordinaire 2019 | 300 € |
| MUSIQUE EN MARCHE | subvention ordinaire 2019 | 6 000 € |
| PETANQUE MARCHOISE | subvention ordinaire 2019 | 560 € |
| POUR LE PLAISIR | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| ROCK N ROAD ADDICTS | évènementielle | 1 000 € |
| SECOURS CATHOLIQUE | subvention ordinaire 2019 | 700 € |
| SECOURS POPULAIRE | subvention ordinaire 2019 | 700 € |
| SOCIETE PHILHARMONIQUE | subvention ordinaire 2019 | 22 000 € |
| SOSTEROBIK | subvention ordinaire 2019 | 180 € |
| SOUT WEST DANCE | subvention ordinaire 2019 | 300 € |
| SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS | subvention ordinaire 2019 | 1 000 € |
| SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS | compétition jeunes 23/03 et 16/12 | 200 € |
| STADE MARCHOIS | subvention ordinaire 2019 | 2 200 € |
| TAI CHI CHUAN | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| TENNIS CLUB LA SOUTERRAINE | subvention ordinaire 2019 | 1 000 € |
| THEATRE ALOUAL | subvention ordinaire 2019 | 1 500 € |
| TWIRLING FEERIE LA SOUTERRAINE | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| UL CGT | subvention ordinaire 2019 | 300 € |
| UNION CREUSE DDEN | subvention ordinaire 2019 | 80 € |
| UNION CREUSE DDEN | écoles fleuries | 40 € |
| UNION PHILATELIQUE MARSACOISE | subvention ordinaire 2019 | 300 € |
| VELO CLUB | cyclo cross 20/10/19 | 1 000 € |
| VELO CLUB | Prix Guy Geoffre 7/04/19 | 1 400 € |
| VELO CLUB | subvention ordinaire 2019 | 2 700 € |
| VELO CLUB | Polysostranienne 6/07/19 | 1 500 € |
| VIE ET LOISIRS A L EHPAD LA SOUT | spectacle (date non fixée) | 400 € |
| VOLLEY BALL CLUB | 30 ans du club (septembre ou octobre) | 300 € |
| VOLLEY BALL CLUB | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| WOLF TAEKWONDO LA SOUTERRAINE | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| YOGA SANTE | subvention ordinaire 2019 | 200 € |
| | | 253 288 € |